



# Le.Crible

La lettre d'information hebdomadaire  
de l'Urssaf Ile-de-France n°192



En ligne tous les mardis

29 septembre 2015

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Chômage : après l'embellie de juillet, 20 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en août](#)
- [L'Insee révisé à la baisse le déficit public](#)
- [Cinq chiffres positifs sur la France](#)
- [Lutte contre le chômage : pour le Cese, le "choc de compétitivité" a fait pschitt](#)
- [Le "plan 100 000" formations positif pour près de six chômeurs sur dix](#)
- [Voici les 5 patrons les mieux payés de France \(55 millions à eux 5 en 2014\)](#)
- [Les patrons du CAC 40 perçoivent en moyenne 4,21 millions d'euros](#)
- [Le décret établissant les modalités du travail le dimanche a été publié](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Médicament, médecins, hôpital : ce qu'il faut retenir du PLFSS 2016](#)
- [Sécu : « trou » de 9 milliards d'euros en 2015, la branche maladie très mauvaise élève](#)
- [La diminution des déficits de la Sécurité sociale s'avère modeste en 2014](#)
- [Lutte contre le travail illégal dans la sécurité privée](#)

## FISCALITE

- [De moins en moins de riches payent la "surtaxe Sarkozy"](#)
- [Budget : les repentis fiscaux devraient rapporter 2,6 milliards en 2016](#)
- [Impôts : Bercy veut rendre la télédéclaration obligatoire](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [STMicro : 1 000 postes menacés en France ?](#)
- [Le Conseil constitutionnel a tranché : UberPop reste interdit](#)
- [La société générale va supprimer plus de 400 postes en France](#)

- [Les syndicats de Sephora d'accord pour travailler la nuit](#)

## LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (5)

- [Jean-Jacques Rousseau](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Chômage : après l'embellie de juillet, 20 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en août

Le 24/09/15, le ministère du Travail a communiqué les chiffres du chômage pour le mois d'août. En catégorie A (sans aucune activité), à 20 000 demandeurs d'emploi supplémentaires, ils sont en hausse de 0,6 % par rapport à juillet. Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A atteint un nouveau record : 3 571 600 (+ 4,6 % sur un an). Toutes catégories confondues (A + B et C, les deux dernières comptabilisant les chômeurs ayant une activité réduite), le nombre de demandeurs d'emploi est de 5 420 900 (+ 0,2 % par rapport à juillet). Le nombre de jeunes de moins de 25 ans en catégorie A baisse légèrement (- 0,1 % sur un mois). **Myriam El Khomri**, ministre du Travail : « *Le chômage des jeunes est inférieur à ce qu'il était début 2013. Cela prouve que les dispositifs que nous mettons en œuvre (emplois d'avenir, garantie jeunes, contrats de génération, relance de l'alternance) portent leurs fruits* ». Par contre, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans est en hausse (1,4 % en août). **Mme El Khomri** : « *[J'entends] amplifier la formation des demandeurs d'emploi aux métiers qui recrutent et dans les secteurs d'avenir* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150924.OBS6476/chomage-apres-l-embellie-de-juillet-20-000-demandeurs-d-emploi-supplementaires-en-aout.html?cm\\_mmc=EMV- -NO- -20150924\\_NLNODERMIN- -chomage-20-000-demandeurs-d-emploi-supplementaires-en-aout-0-6#xtor=EPR-3-\[ObsDerMin\]-20150924](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150924.OBS6476/chomage-apres-l-embellie-de-juillet-20-000-demandeurs-d-emploi-supplementaires-en-aout.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150924_NLNODERMIN- -chomage-20-000-demandeurs-d-emploi-supplementaires-en-aout-0-6#xtor=EPR-3-[ObsDerMin]-20150924)

→ Dares Indicateurs, septembre 2015, n°70 (20 pages) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-BVNMK3.pdf>

(Sources : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 24/09/2015, <http://travail-emploi.gouv.fr> du 24/09/2015)

### ● L'Insee révisé à la baisse le déficit public

Le 23/09/15, **L'Insee** a confirmé qu'au second trimestre 2015, la croissance hexagonale avait été nulle (contre + 0,7 % au premier trimestre). Quelques corrections ont été effectuées par l'Institut concernant ses chiffres. **Dans le détail** : Les dépenses de consommation des ménages = 0 % (contre une précédente estimation à 0,1 %) ; le solde extérieur = + 0,4 points (contre une précédente estimation à + 0,3 points) ; les investissements des entreprises = + 0,3 % (contre une précédente estimation à 0,2 %). **Michel Sapin**, ministre des Finances, a déclaré que l'Insee avait revu à la hausse (+ 0,9 %) l'acquis de croissance (« *c'est-à-dire la croissance annuelle si les deux prochains trimestres étaient nuls* ») : « *L'Insee confirme que la reprise est à l'œuvre. [Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité, ensemble d'aides aux entreprises,] fonctionnent : la chute continue des marges des entreprises depuis la crise est endiguée et les deux-tiers du chemin ont été repris* ». Concernant **le déficit public** du pays pour 2014, l'Insee a revu ses prévisions à la baisse : descendant de 4 % à 3,9 % du PIB (produit intérieur brut). **M. Sapin** : « *[Cette révision] correspond à une amélioration de quelques centaines de millions d'euros en 2014. [Elle conforte] notre capacité à tenir les cibles que nous nous sommes données* ». Deux autres chiffres : **01)- Le taux de marge des entreprises non financières** a très légèrement baissé (- 0,1 point, contre + 1,4 point au premier trimestre par rapport à fin 2014). **L'Insee** : « *Au deuxième trimestre 2015, les rémunérations versées par les SNF (sociétés non financières, NDLR) augmentent à peine plus que la valeur ajoutée* » ; **02)- Le pouvoir d'achat des ménages** est en très légère baisse au deuxième trimestre (- 0,1 %), « *en raison d'une moindre progression du revenu disponible brut par rapport aux prix à la consommation qui rebondissent* ». Le pouvoir d'achat a ralenti : (- 0,1 %, après une augmentation de 1,1 % au premier trimestre par rapport à fin 2014). « *Mesuré en unité de consommation, le pouvoir d'achat se replie de 0,2 % après 1 %* ».

[http://www.challenges.fr/france/20150923.CHA9694/taux-de-marge-pouvoir-d-achat-croissance-l-insee-confirme-ses-previsions.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20150923\\_NLCHAACU10H- -l-insee-revise-a-la-baisse-le-deficit-public#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20150923](http://www.challenges.fr/france/20150923.CHA9694/taux-de-marge-pouvoir-d-achat-croissance-l-insee-confirme-ses-previsions.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150923_NLCHAACU10H- -l-insee-revise-a-la-baisse-le-deficit-public#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20150923)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 23/09/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Cinq chiffres positifs sur la France

Le 23/09/15, le **CESE** (conseil économique social et environnemental) a rendu son rapport annuel sur l'état de la France en 2015. Le Figaro a retenu cinq atouts pour la France :

**01)- Une démographie favorable.** En 10 ans, la population française a atteint 66,3 millions d'habitants (+ 10 %). La raison de cette hausse n'est pas due à l'immigration (à peine 33 000 immigrants en 2014), mais au nombre des naissances qui est supérieur à celui des décès. En 2012, on comptait 2 enfants par femme en France, contre 1,98 aux Etats-Unis, 1,92 au Royaume-Uni, 1,38 en Allemagne, 1,32 en Espagne. Le rapport du CESE considère que si la crise n'a pas eu d'effet sur la natalité dans l'Hexagone, c'est entre autres grâce au « rôle d'amortisseur joué par les politiques tant sociales que familiales ».

**02)- L'importance de la langue française.** Parlé par 274 millions de personnes, le français est la troisième langue mondiale (si l'on exclut la Chine avec le mandarin et l'Inde avec l'hindi, précise le journal. Dans ce cas-là, le français descend à la cinquième place). Il se situe derrière l'anglais (4 milliards de locuteurs) et est « au coude à coude » avec l'espagnol. En effet, d'ici 2065, grâce à la très forte démographie africaine, il devrait être parlé par 1 milliard de locuteurs.

**03)- Un espace maritime important.** La France dispose, grâce à la Polynésie, du deuxième espace maritime mondial (10 % des récifs coralliens et des lagons sont français). Dans l'avenir, cela pourrait jouer un rôle considérable dans l'économie française. Les experts estiment par exemple que 10 % du pétrole mondial proviendra des grandes profondeurs et que, d'ici à 2020, 5 % des minéraux extraits pourraient provenir des fonds marins.

**04)- Un grand nombre de start-up.** 10 % des start-up européennes seraient françaises. Dans le détail : les entreprises de moins de 50 salariés et âgées de moins de 5 ans représentent 11 % de l'emploi total dans l'Hexagone et 33 % des emplois créés.

**05)- L'augmentation des crédits bancaires accordés aux TPE** (entreprises de moins de 10 salariés). Ils sont effectivement en hausse (+ 2,1 % en 2014). **Le Figaro** : « Contrairement à l'Espagne, la France n'a pas connu d'effondrement du crédit bancaire à destination des entreprises ».

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/decryptage/2015/09/23/29002-20150923ARTFIG00025-cinq-chiffres-positifs-sur-la-france.php>

→ Rapport annuel du CESE sur l'état de la France en 2015 :

<http://www.lecese.fr/content/pr-sentation-du-rapport-annuel-sur-letat-de-la-france-en-2015>

(Sources : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 23/09/2015, Cécile Couzel, [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr) du 23/09/2015)

### ● Lutte contre le chômage : pour le Cese, le "choc de compétitivité" a fait pschitt

**Le rapport du CESE** ne comprend pas que des aspects positifs (cf. article précédent). Notamment concernant le **CICE** (crédit d'impôt compétitivité emploi). Le CESE pointe ainsi du doigt « des effets décevants du Crédit d'impôt compétitivité et emploi, par ailleurs mal ciblé, qui n'aurait pour effet que de sauver des emplois dans un premier temps et ne favoriserait pas nécessairement la création d'emplois, un contexte encore très incertain sur le terrain de la croissance, et l'existence de sureffectifs dans les entreprises (230 000 selon l'OFCE en 2014, NDLR) ». **Le CESE** : « La fragile reprise que connaît la France s'appuie avant tout sur des facteurs extérieurs, alors que les effets attendus des mesures telles que le CICE ou le pacte de responsabilité tardent à se faire sentir. Elle reste fragile, car le chômage demeure massif et l'investissement peine à reprendre. [Le CESE recommande] une évaluation complète des politiques mises en œuvre en matière de lutte contre le chômage (nombre d'emplois créés ou sauvés, pérennité de ces emplois, coûts pour les finances publiques, impact sur la compétitivité et le commerce extérieur, financement des organismes sociaux, etc). [Il faudrait] renforcer les prérogatives du Parlement en la matière, en le dotant de moyens d'investigation et de contrôle renforcés ». Etant donné que la croissance « constitue une condition indispensable mais pas suffisante pour créer de l'emploi », le Conseil en déduit que la relance d'une croissance « respectueuse de l'environnement » et que la baisse du chômage doivent « constituer les objectifs centraux des politiques macro-économiques ». Il ajoute que la BCE (Banque centrale européenne) devrait également « avoir mandat de collaborer à l'objectif de soutien à la croissance et lutte contre le chômage ».

[Retour au sommaire](#)

**D'autres recommandations dans le rapport : 01)-** L'organisme « invite le législateur à réfléchir à un mécanisme de partage équitable de la valeur ajoutée entre salaires, dividendes et investissements » ; **02)-** Il invite aussi à « favoriser l'accès au crédit des PME et TPE qui pâtit d'une demande de crédit faible, mais aussi d'une frilosité des banques qui décourage les entreprises ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/lutte-contre-le-chomage-pour-le-cese-le-choc-de-competitivite-a-fait-pschitt\\_1718499.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/lutte-contre-le-chomage-pour-le-cese-le-choc-de-competitivite-a-fait-pschitt_1718499.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 23/09/2015)

#### ● **Le "plan 100 000" formations positif pour près de six chômeurs sur dix**

Le 22/09/15, **Pôle Emploi** a publié un bilan du "plan 100 000" formations. Il s'agit de formations prioritaires destinées à reclasser et orienter des demandeurs d'emploi vers des métiers où l'on manque de main-d'œuvre. **Bilan positif.** Le plan a bénéficié à 114 500 demandeurs d'emploi en 2014. Six bénéficiaires sur dix ont retrouvé un emploi. **Dans le détail :** 56,9 % avaient un travail six mois après la formation ; dont 41,8 % en CDI ou en contrat de six mois ou plus. Un résultat meilleur que celui de l'ensemble des autres formations proposées par Pôle Emploi, qui totalisent 49,5 % de retours à l'emploi et 37,3 % à l'emploi durable. Un écart, précise **l'Express**, qui trouve sans doute son explication dans le fait que près d'un quart des formations du "plan 100 000" sont de type "préalables à l'embauche", « c'est-à-dire liées à une offre d'emploi spécifique » (contre 8 % pour les autres formations Pôle Emploi). **Les 100 000 formations :** elles sont plus courtes de moitié que les autres (324 heures contre 629 heures en moyenne pour une formation classique). **Les bénéficiaires :** surtout des demandeurs d'emploi moins diplômés (45 % de bacheliers seulement, contre 57 % pour une formation classique). **Les secteurs qui offrent le plus de débouchés :** le commerce, l'industrie, le transport-logistique. A eux trois, ces secteurs ont permis d'accueillir un demandeur d'emploi reclassé sur deux. Par contre, **l'âge** reste un facteur déterminant ; plus on est âgé, moins on a de chance de retrouver un emploi. Ainsi, plus de 60 % des gens reclassés ont moins de 30 ans, moins de 50 % ont plus de 50 ans.

→ **Nb :** L'étude de Pôle emploi a été réalisée en ligne en mai et juin 2015 auprès de 15 320 demandeurs d'emploi sortis du "plan 100 000" entre juin et décembre 2014.

[http://www.lexpress.fr/emploi/le-plan-100-000-formations-positif-pour-pres-de-six-chomeurs-sur-dix\\_1718563.html](http://www.lexpress.fr/emploi/le-plan-100-000-formations-positif-pour-pres-de-six-chomeurs-sur-dix_1718563.html)

(Source : <http://lexpress.fr> du 23/09/2015, avec AFP)

#### ● **Voici les 5 patrons les mieux payés de France (55 millions à eux 5 en 2014)**

Le 23/09/15, le cabinet de conseil aux investisseurs **Proxinvest** a désigné les 5 patrons les mieux payés de France en 2014 : **01)- Carlos Ghosn**, PDG de Renault-Nissan, avec 15,2 millions d'euros (+ 56 %), dont 7,2 millions payés par Renault et 8 millions par Nissan. **Hugo Dubourg**, responsable du rapport : « Carlos Ghosn a manifestement réussi à faire oublier à ses amis japonais qu'il était déjà rémunéré en France ». **02)- Christopher Viebacher**, ex-PDG de Sanofi, avec 12,5 millions d'euros. Le niveau de sa rémunération est essentiellement dû à une indemnité de départ de 4,26 millions d'euros. **03)- Bernard Charlès**, PDG de Dassault systèmes, avec 11,1 millions d'euros. Les trois-quarts sont constitués d'actions gratuites. **04)- Eric Denoyer**, PDG de Numéricable-SFR, avec 8,3 millions d'euros. **Le Nouvel Obs :** « C'est le plus gros bénéficiaire de stock-options de l'indice SBF 120 ». **05)- Jean-Paul Agon**, PDG de l'Oréal, avec 8,1 millions d'euros.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150923.OBS6356/voici-les-5-patrons-les-mieux-payes-de-france-55-millions-a-eux-5-en-2014.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20150923](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150923.OBS6356/voici-les-5-patrons-les-mieux-payes-de-france-55-millions-a-eux-5-en-2014.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20150923)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 23/09/2015, Odile Benyahia-Kouider)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Les patrons du CAC 40 perçoivent en moyenne 4,21 millions d'euros**

D'une manière plus générale, le rapport de **Proxinvest** aborde également la rémunération totale moyenne des patrons du CAC 40, rémunération qui est en hausse de 6 % en 2014. **Les raisons ? Proxinvest :** « Certaines rémunérations exceptionnelles de départ significatives [et] le boom des actions gratuites de performance ». **Que comprennent ces rémunérations ?** Le salaire fixe, les bonus, les actions gratuites, les options et les

indemnités de départs accordées au dirigeant. En 2014, la rémunération totale moyenne des patrons du CAC 40 a atteint la somme de 4,21 millions d'euros (contre 3,97 millions en 2013). **Proxinvest** : « La structure type de rémunération fait toujours la part belle aux rémunérations de court-terme, peu risquées, [avec une rémunération fixe moyenne de 1,04 million d'euros et une rémunération variable annuelle de 1,31 million. Les actions gratuites de performance pèsent] désormais 29,1 % de la rémunération d'un président exécutif du CAC 40 [et ont] totalement supplanté les stock-options, qui ne pèsent plus que 4,1 % de leur rémunération. [...] La Loi Macron favorisant la mise en place de plans d'actions gratuites, il conviendra que le caractère exigeant des conditions de performance sous-jacentes soit mieux démontré par les sociétés dans le futur ». **Challenges** : « Les présidents exécutifs des sociétés du SBF 80 - inclus dans l'indice SBF 120 des 120 plus grandes valeurs cotées françaises, mais pas dans le CAC 40 - ont en revanche vu leur rémunération moyenne baisser de 3 %, à 2,36 millions d'euros, après deux années de hausse ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150923.CHA9715/les-patrons-du-cac-40-touchent-en-moyenne-4-21-millions-d-euros.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20150923\\_NLCHAACU18H- -les-patrons-du-cac-40-percoivent-en-moyenne-4-21-millions-d-euros#xtor=EPR-2- \[ChaActu18h\]-20150923](http://www.challenges.fr/entreprise/20150923.CHA9715/les-patrons-du-cac-40-touchent-en-moyenne-4-21-millions-d-euros.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150923_NLCHAACU18H- -les-patrons-du-cac-40-percoivent-en-moyenne-4-21-millions-d-euros#xtor=EPR-2- [ChaActu18h]-20150923)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 23/09/2015, avec AFP)

#### ● Le décret établissant les modalités du travail le dimanche a été publié

Le 24/09/15, le décret établissant les modalités de travail du dimanche, comprenant notamment les zones touristiques internationales à Paris, a été officiellement publié. Si le décret ne précise pas la carte des zones touristiques internationales, il détaille les critères pris en compte pour les définir. Elles devront « avoir un rayonnement international en raison d'une offre de renommée internationale en matière commerciale ou culturelle ou patrimoniale ou de loisirs, [...] être desservie par des infrastructures de transports d'importance nationale ou internationale, [...] connaître une affluence exceptionnelle de touristes résidant hors de France, [ou] bénéficier d'un flux important d'achats effectués par des touristes résidant hors de France, évalué par le montant des achats ou leur part dans le chiffre d'affaires total de la zone ».

[http://www.lepoint.fr/politique/le-decret-etablissant-les-modalites-du-travail-le-dimanche-a-ete-publie-24-09-2015-1967577\\_20.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150924](http://www.lepoint.fr/politique/le-decret-etablissant-les-modalites-du-travail-le-dimanche-a-ete-publie-24-09-2015-1967577_20.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150924)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 24/09/2015, AFP)

### COTISATIONS SECURITE SOCIALE

#### ● Médicament, médecins, hôpital : ce qu'il faut retenir du PLFSS 2016

Le 24/09/15, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a présenté les différentes mesures contenues dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2016, dont le but est de ramener le déficit du régime général sous la « barre symbolique » des dix milliards d'euros. **Mme Touraine** a confirmé un Ondam (c'est-à-dire l'objectif de progression des dépenses maladie) « historiquement bas ». **Le Quotidien du Médecin** : « Le gouvernement affiche un sous-objectif de ville à 2 % en trompe l'œil (1,7 % en tenant compte de la baisse des cotisations maladie des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés) et un ONDAM hospitalier de 1,75 % ». C'est, au total, pour 2016, la volonté du gouvernement de réaliser 3,4 milliards d'euros d'économies sur le secteur de la santé. **Le but ?** Ramener le déficit de la branche maladie à 6,2 milliards d'euros. Pour cela, Mme Touraine a avancé plusieurs « axes structurants » de maîtrise des dépenses de santé : **01)- Pertinence et bon usage des soins.** Il s'agit de lutter contre les actes inutiles et redondants. Cités par elle, dans le cadre de cette « maîtrise des volumes » : les examens préanesthésiques, la prescription des examens biologiques et de transports sanitaires. **Le Quotidien du Médecin** : « De nouvelles baisses de tarifs de professionnels libéraux sont programmées. Interrogé sur les spécialités impactées, le ministère de la Santé a renvoyé la balle aux négociations conventionnelles ». Gains attendus en 2016 : 1,2 milliard d'euros.

[Retour au sommaire](#)

**02)- Une réforme des cotisations.** Mme Touraine a confirmé qu'une réforme des cotisations sociales des professionnels de santé était à l'étude. **Le Quotidien du Médecin :** « *Selon nos informations, le taux de prise en charge par l'Assurance-maladie des cotisations maladie des médecins de secteur I serait abaissé (de 9,8 % à 6,5 %) pour être aligné sur celui des autres professionnels indépendants* ». **Mme Touraine :** « *Cette mesure sera neutre pour les médecins, cela ne représente pas un coût supplémentaire ou une baisse de prestations* ». Une réforme qui ne devrait pas avoir d'impact individuel pour les praticiens. Elle aurait cependant un impact collectif puisque, dit le Quotidien du Médecin, « *une part de l'enveloppe des soins de ville se trouve rognée (de 2 à 1,7 %)* ». Gains attendus en 2016 : 270 millions d'euros. **03)- Produits de santé et génériques.** Le gouvernement entend « *stabiliser les dépenses de médicaments remboursés entre 2015 et 2017* ». Pour cela, l'industrie pharmaceutique sera mise à contribution dans le cadre de ce PLFSS, à hauteur d'au moins un milliard d'euros. **Plusieurs moyens :** **a)-** Des baisses de prix à hauteur de 550 millions ; **b)-** Un renforcement de la promotion des génériques. D'une part vers le grand public, d'autre part vers les professionnels de santé. **Mme Touraine :** « *Les médecins, en ville comme à l'hôpital, seront davantage incités à prescrire les génériques* ». Quant au dispositif de régulation des prix des produits innovants, il sera reconduit. Pour rappel, ce dispositif a été instauré en 2014, dans le but de financer le traitement de l'hépatite C. Gains attendus en 2016 : 1,045 milliard d'euros. **04)- Efficience de la dépense hospitalière.** Il s'agit, pour le gouvernement, d'accentuer la mutualisation des ressources et les économies d'échelle à l'hôpital. **Mme Touraine :** « *Les futurs groupements hospitaliers de territoire (GHT) prévus dans la loi de santé doivent accompagner les établissements dans cette dynamique* ». Gains attendus en 2016 : 690 millions d'euros. **05)- Le développement de l'ambulatoire.** Il s'agit, selon **Mme Touraine**, de répondre à la « *demande des patients de passer moins de temps à l'hôpital* » : « *Le taux de chirurgie ambulatoire était de 40,8 % en 2012 et de 45 % en 2014. L'objectif d'une intervention chirurgicale sur deux en ambulatoire (sans hospitalisation de nuit) est en passe d'être atteint* ». Le ministère veut également étendre l'expérimentation de permanence des soins, qui a été mise en place dans les Pays de la Loire, et qui a permis d'augmenter de 10 % le nombre de praticiens volontaires – « *grâce à un meilleur usage de la régulation médicale, des médecins mobiles et une rémunération en fonction du service rendu* ». Enfin, le PLFSS doit favoriser l'accès aux soins ophtalmologiques « *sans dépassements d'honoraires* ». Pour cela, sera instaurée une aide à la modernisation des cabinets, avec une pré-consultation effectuée par un orthoptiste. Gains attendus pour 2016 : 465 millions d'euros. **06)- Nouveaux droits et santé publique.** Mme Touraine a commencé par rappeler que « *pas une franchise, pas un déremboursement n'a été voté* ». Des mesures ont été prises pour améliorer l'accès aux soins, notamment « *la protection universelle maladie* », une mesure dont le but est de simplifier les démarches des assurés pour faire valoir leurs droits et éviter les ruptures de droits. Autres exemples : des changements de caisses « *en un clic* » et une carte Vitale dont l'obtention sera possible dès 12 ans. Pour les personnes âgées de plus de 65 ans, des contrats complémentaires santé « *moins chers et labellisés* » seront mis en place. Quant aux salariés, de plus en plus nombreux, qui enchaînent des contrats de travail très courts, ils pourront bénéficier d'une aide financière de leur employeur pour pouvoir se permettre l'accès à une couverture santé. En ce qui concerne la santé publique, il y aura un renforcement de l'accès des mineures à la contraception et la prévention de l'obésité sera développée chez les enfants.

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/09/24/medicament-medecins-hopital-ce-quil-faut-retenir-du-plfss-2016-771986?ecmp=NL\\_derniereheure\\_20150924&nIToken=I3vNyNFWZ5P95C0yEf\\_yr1-3I489zpbhujlqvPtBZQqA9QL4OA0FupLWg-jHA6zNm5ye0pf44yjrGxJCVCAAA%3D%3D#utm\\_source=gdm&utm\\_medium=newsletter&utm\\_term=&utm\\_content=20150924&utm\\_campaign=NL\\_derniereheure](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/09/24/medicament-medecins-hopital-ce-quil-faut-retenir-du-plfss-2016-771986?ecmp=NL_derniereheure_20150924&nIToken=I3vNyNFWZ5P95C0yEf_yr1-3I489zpbhujlqvPtBZQqA9QL4OA0FupLWg-jHA6zNm5ye0pf44yjrGxJCVCAAA%3D%3D#utm_source=gdm&utm_medium=newsletter&utm_term=&utm_content=20150924&utm_campaign=NL_derniereheure)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 24/09/2015, Christophe Gattuso)

[Retour au sommaire](#)

### ● Sécu : « trou » de 9 milliards d'euros en 2015, la branche maladie très mauvaise élève

Toutes branches confondues et en intégrant le fonds de solidarité vieillesse, la Sécurité sociale devrait afficher, fin 2015, un déficit de 12,8 milliards d'euros. D'après le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), publié le 24/09/15, c'est 400 millions de mieux qu'en 2014. **Le déficit du seul régime général** (maladie, vieillesse, famille, accidents du travail) serait en diminution de 700 millions d'euros, à 9 milliards d'euros. **La branche retraite** se porte bien. « *Après plus d'une décennie de déficit* », elle devrait être en excédent en 2016. **Les raisons ?** Elles sont au nombre de deux : **01)-** Le relèvement de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite ; **02)-** Un niveau d'inflation très faible qui aboutit à des revalorisations des pensions proches de zéro. Il en va autrement pour **l'Assurance maladie** qui, à 7,4 milliards d'euros de déficit (80 % du déficit général) voit sa situation se dégrader de 900 millions d'euros par rapport à 2014. **Pourquoi ? La Cour des comptes** : « *[A cause d'une] progression de ses dépenses (3,4 %) plus rapide que celle de ses recettes (2,9 %)* ». Quoiqu'il en soit, le retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale ne devrait pas intervenir avant 2020 ou 2021.

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/09/24/secu-trou-de-9-milliards-deuros-en-2015-la-branche-maladie-tres-mauvaise-eleve-771906?ecmp=NL\\_derniereheure\\_20150924&nIToken=l3vNyNFWZ5P95C0yEf\\_yr1-3l489zpbhujlqvPtBZQqa9QL4OA0FupLWg-jHA6zNm5ye0pf44yjrGxJCVCAAA%3D%3D#utm\\_source=gdm&utm\\_medium=newsletter&utm\\_term=&utm\\_content=20150924&utm\\_campaign=NL\\_derniereheure](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/09/24/secu-trou-de-9-milliards-deuros-en-2015-la-branche-maladie-tres-mauvaise-eleve-771906?ecmp=NL_derniereheure_20150924&nIToken=l3vNyNFWZ5P95C0yEf_yr1-3l489zpbhujlqvPtBZQqa9QL4OA0FupLWg-jHA6zNm5ye0pf44yjrGxJCVCAAA%3D%3D#utm_source=gdm&utm_medium=newsletter&utm_term=&utm_content=20150924&utm_campaign=NL_derniereheure)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 24/09/2015, C.D., avecAFP)

### ● La diminution des déficits de la Sécurité sociale s'avère modeste en 2014

Le 15/09/15, **la Cour des comptes** a publié un rapport qui indique qu'en 2014, le régime général de Sécurité sociale et le fonds de solidarité vieillesse ont, pour la treizième année consécutive, été en déficit. A 13,2 milliards d'euros, le déficit a néanmoins été réduit de 2,2 milliards d'euros par rapport à 2013. Une réduction qui n'a été possible que par la mobilisation de recettes nouvelles. Bien que moins dynamiques qu'en 2013, les dépenses ont cependant augmenté plus vite que le PIB (produit intérieur brut) et la masse salariale. **Viva.Presse** : « *Pronostiquant "une progression moins forte des recettes et une croissance toujours soutenue des dépenses" en 2015, les auteurs du rapport jugent que l'objectif affiché d'un équilibre des comptes sociaux en 2017 est repoussé au-delà de 2020, dans le meilleur des cas* ».

<http://www.viva.presse.fr/la-diminution-des-deficits-de-la-securite-sociale-avere-modeste-en-2014-171124>

(Source : [www.viva.presse.fr](http://www.viva.presse.fr) du 16/09/2015, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

### ● Lutte contre le travail illégal dans la sécurité privée

Le 21/09/15, **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, a signé une convention régionale de lutte contre le travail illégal dans la sécurité privée en Île-de-France (IDF). Cette signature a eu lieu dans les locaux de l'entreprise « Answer Sécurité ». **Mme El Khomri** : « *[La convention est] la marque d'une prise de conscience collective, celle de l'impérieuse nécessité de lutter pied à pied contre le travail illégal* ». L'IDF enregistre 4 970 entreprises de sécurité privée, qui emploient tout à fait légalement 60 000 salariés. Parmi ces entreprises se trouvent les 10 plus grands établissements français. Ces entreprises subissent une concurrence déloyale due au travail illégal. **L'Acoss** (la caisse nationale des Urssaf) a en effet relevé en 2014 une fraude importante dans le secteur. Pour indication, le taux national de fraude détectée dans la sécurité privée est de 29 % des entreprises. C'est très élevé. On notera que sont le plus sujettes à frauder les jeunes entreprises : 41 % des fraudes concernent des sociétés existant depuis 2 à 5 ans. **Mme El Khomri** : « *Le travail illégal, c'est, tout d'abord, une injustice sociale. Il nie les protections dues aux salariés que nous avons patiemment obtenues au fil des ans, et qui sont inscrites dans le code du travail. [...] Je n'accepte pas que des personnes qui travaillent ne bénéficient pas de leurs droits de salariés ; je n'accepte pas que des entreprises qui respectent les règles perdent des parts de*

marché. Vous pourrez compter sur moi et mes collègues du gouvernement pour faire appliquer les règles avec fermeté ». Depuis 2012, le Gouvernement a fait de la lutte contre le travail illégal une priorité : **01)**- Mise en place du plan national de lutte contre le travail illégal ; **02)**- Nouvelle organisation de l'inspection du travail ; **03)**- Renforcement des sanctions contre les fraudes au détachement. **Mme El Khomri** : « La convention que vous signez aujourd'hui est le fruit de la mobilisation exceptionnelle des différents services de l'Etat et du conseil national des activités privées de sécurité ». Cette convention se déploie selon le plan suivant : **01)**- Des actions de prévention et d'information ; **02)**- La mise en place d'un dispositif de veille et de signalement aux autorités ; **03)**- Une meilleure coordination des contrôles. **Mme El Khomri** : « Nous sommes donc engagés dans une même bataille : celle de la lutte contre le travail illégal, celle du respect des droits, celle du bon fonctionnement de notre économie. A l'heure des menaces qui pèsent sur notre pays, alors que la France accueille de grands événements emblématiques – et qui participent du rayonnement de la France à l'échelle internationale, qu'il s'agisse de l'Euro 2016, de la Conférence de Paris sur le Climat, c'est aussi notre image qui est en jeu, celle d'un pays soucieux du respect des droits des travailleurs, et responsable de la qualité de vie au travail. Ce qui se joue dans cette bataille, c'est la défense de notre conception du travail et des valeurs auxquelles nous sommes attachés ».

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2137/lutte-contre-le-travail-illegal,18961.html>

→ Discours de Myriam El Khomri, ministre du Travail :

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/discours,2142/signature-de-la-convention,18957.html>

→ Signature de la convention régionale de lutte contre le travail illégal dans le secteur de la sécurité privée (91 pages) :

[http://travail-](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/DP_Signature_convention_lutte_travail_illegal_securite_privée_IDF.pdf)

[emploi.gouv.fr/IMG/pdf/DP\\_Signature\\_convention\\_lutte\\_travail\\_illegal\\_securite\\_privée\\_IDF.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/DP_Signature_convention_lutte_travail_illegal_securite_privée_IDF.pdf)

(Source : <http://travail-emploi.gouv.fr> du 24/09/2015)

[Retour au sommaire](#)

## FISCALITE

### ● De moins en moins de riches payent la "surtaxe Sarkozy"

La surtaxe, dite Sarkozy, rapporte de moins en moins d'argent à l'Etat. Créée en 2011 durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, cette contribution exceptionnelle sur les hauts revenus ne cesse de voir son rendement décroître. En 2012, première année de son application, elle avait rapporté 630 millions d'euros. En 2013, elle avait baissé à 522 millions. En 2014, elle est descendue à 369 millions. Le nombre de foyers concernés par elle est d'ailleurs en diminution : 29 683 en 2012 contre 24 773 en 2014. Cette surtaxe s'ajoute à l'impôt sur le revenu (IR) mais, contrairement à ce dernier, elle est appliquée au revenu fiscal de référence. Comprendre que son assiette de calcul est plus large et inclut les revenus du capital (dividendes, intérêts, plus-values immobilières et mobilières, etc.). Face à la surtaxe Sarkozy et à la nouvelle tranche à 45 % pour les revenus supérieurs à 150 000 euros, instaurée par François Hollande, certains des foyers concernés déduiraient donc leurs revenus du capital pour échapper à la surtaxe. C'est du moins ce qu'explique aux Echos **Gilles Carrez**, président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale (Les Républicains). Pour **M. Carrez**, le système fiscal français est un « système confiscatore ». Déjà en 2011, **M. Carrez** prenait partie pour la surtaxe Sarkozy, qu'il estimait plus efficace que « la création d'une tranche supplémentaire d'IR à 45 % ». Le débat pourrait être relancé, devant la chute du rendement de la surtaxe. D'ailleurs, fin 2014, le Conseil constitutionnel, suite à une question prioritaire de constitutionnalité, avait remis en cause « la double imposition appliquée aux revenus du capital sur les revenus de 2011 ». **Le Figaro** : « Selon lui, le fisc n'aurait pas dû inclure dans l'assiette de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, les revenus de capitaux mobiliers déjà soumis à l'IR. Ce jugement [...] a exposé l'Etat à des remboursements pouvant aller jusqu'à 120 millions d'euros ».

<http://www.lefigaro.fr/impots/2015/09/22/05003-20150922ARTFIG00083-de-moins-en-moins-de-riches-payent-la-surtaxe-sarkozy.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 22/09/2015)

### ● Budget : les repentis fiscaux devraient rapporter 2,6 milliards en 2016

Le 30/09/15, le gouvernement va présenter son projet de loi de finances pour 2016. Seront incluses dedans les recettes obtenues grâce aux régularisations de contribuables détenteurs de comptes non déclarés à l'étranger. Le 28/09/15, Michel Sapin, ministre des Finances, a précisé que le montant des avoirs devant être récupérés par l'Etat se montait à 2,65 milliards d'euros.

[http://www.challenges.fr/france/20150928.CHA9858/budget-2016-declaration-en-ligne-impots-en-baisse-et-economies-a-programmer.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20150928\\_NLCHAActu10H- -budget-les-repentis-fiscaux-devraient-rapporter-2-6-milliards-en-2016#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20150928](http://www.challenges.fr/france/20150928.CHA9858/budget-2016-declaration-en-ligne-impots-en-baisse-et-economies-a-programmer.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150928_NLCHAActu10H- -budget-les-repentis-fiscaux-devraient-rapporter-2-6-milliards-en-2016#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20150928)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 28/09/2015, avec AFP)

### ● Impôts : Bercy veut rendre la télédéclaration obligatoire

Le 25/09/15, le ministère des Finances a annoncé qu'il voulait commencer « *la généralisation de la télédéclaration* » des revenus en 2016. D'après Bercy, cette généralisation doit se faire de façon « *souple et progressive* », le fisc ne voulant pas pénaliser les foyers qui n'ont pas internet (essentiellement des personnes âgées, à qui il suffirait de cocher une case spécifiant qu'elles n'ont pas internet). Dans un premier temps, seraient concernés les foyers les plus aisés (à partir de 50 000 euros de revenus annuels). Toute déclaration papier entraînerait une amende de 15 euros. En 2015, 42 % des foyers fiscaux, soit 14,6 millions de contribuables, ont télédéclaré leurs revenus (+ 12 % par rapport à 2014). C'est trop peu pour Bercy, qui se place dans l'optique du prélèvement de l'impôt à la source. Le député PS Dominique Lefebvre avait établi qu'en 2014, 80 % des Français possédaient un accès internet.

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/09/25/impots-bercy-veut-rendre-la-teledeclaration-obligatoire\\_4772157\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/09/25/impots-bercy-veut-rendre-la-teledeclaration-obligatoire_4772157_3234.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 25/09/2015)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● STMicro : 1 000 postes menacés en France ?

D'après la CFE-CGC, le 21/09/15, STMicro envisagerait la suppression d'un millier de postes en France. Ce serait la conséquence de la vente par STMicroelectronics de sa division Digital Product Group (DPG), déficitaire. **Jean-Marc Sovignet**, coordinateur de la CFE-CGC chez STMicro : « *Le chiffre avancé sur le nombre d'emplois supprimés découle d'une note interne de la direction* ». Pas de réaction de la direction à l'heure où est écrit cet article.

[http://www.latribune.fr/technos-medias/electronique/stmicro-1000-postes-menaces-en-france-507156.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150922](http://www.latribune.fr/technos-medias/electronique/stmicro-1000-postes-menaces-en-france-507156.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150922)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 22/09/2015, Reuters)

[Retour au sommaire](#)

### ● Le Conseil constitutionnel a tranché : UberPop reste interdit

Le 22/09/15, le Conseil constitutionnel a confirmé l'interdiction d'UberPop. Le Conseil a estimé « *conforme à la Constitution l'article 3124-13 du code des Transports, qui punit de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende "le fait d'organiser un système de mise en relation de clients avec des personnes qui se livrent" au transport de passagers à titre onéreux sans être une entreprise de transport, un taxi ou un VTC* ». Il a aussi précisé que sa décision n'avait « *ni pour objet ni pour effet* » d'interdire le covoiturage, comme l'affirmait UberPop. **Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, **Bernard Cazeneuve**, ministre de l'Intérieur et **Alain Vidalies**, secrétaire d'Etat aux Transports, ont rédigé un communiqué commun : « *Avec cette décision, l'essentiel des dispositions [de la loi Thévenoud du 1er octobre 2014, qui encadre le secteur du transport de personnes, dont les taxis et les VTC et renforce les sanctions contre les contrevenants, Ndlr] est validé, [un seul de ses articles ayant été censuré]* ». **Benjamin Cardoso**, président-fondateur de la société de VTC LeCab et président de la Fédération française du transport de personnes sur réservation (FFTPR) : « *Cette décision conforte nos actions engagées devant la justice* ». **Didier Hogrel**, président de la Fédération nationale du taxi (FNDT), à l'AFP : « *[La décision du Conseil constitutionnel] confirme que nous avons raison* ».

[http://www.challenges.fr/france/20150922.CHA9683/uberpop-le-conseil-constitutionnel-confirme-son-interdiction.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20150923\\_NLCHAACU10H- -le-conseil-constitutionnel-a-tranche-uberpop-reste-interdit#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20150923](http://www.challenges.fr/france/20150922.CHA9683/uberpop-le-conseil-constitutionnel-confirme-son-interdiction.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150923_NLCHAACU10H- -le-conseil-constitutionnel-a-tranche-uberpop-reste-interdit#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20150923)  
(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 23/09/2015 avec AFP)

### ● La société générale va supprimer plus de 400 postes en France

Le 21/09/15, un porte-parole de la Société Générale (SG) a confirmé à l'agence Reuters l'annonce du 05/08/15, faite lors de la présentation de ses résultats semestriels, selon laquelle SG entendait mettre en place un nouveau plan d'économies de 850 millions d'euros. Ce malgré « *un bénéfice net en forte hausse* ». La conséquence : la suppression de 420 postes en France d'ici 2017. **SG** : « *Outre le souci d'amélioration du fonctionnement interne et des services aux clients, l'objectif est de contribuer à la réalisation des 850 millions d'euros d'économies supplémentaires d'ici à fin 2017* ». **Les secteurs impactés ?** 190 postes au sein des directions centrales du siège, comme les ressources humaines ou la communication, via « *la mise en place de mesures d'accompagnement social renforcées avec la possibilité de départs volontaires* » ; 230 postes visés à Société générale Securities Services et au sein des fonctions support du pôle Banque de grande clientèle & solutions investisseurs, dans le cadre de « *la gestion naturelle de la mobilité sur la période 2016-2017* ». **SG** : « *La procédure d'information-consultation auprès des instances représentatives du personnel devrait se dérouler jusqu'à fin décembre, en vue d'une mise en œuvre des projets début 2016* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/la-societe-generale-va-supprimer-plus-de-400-postes-en-france-507028.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20150922](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/la-societe-generale-va-supprimer-plus-de-400-postes-en-france-507028.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20150922)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 22/09/2015, avec Reuters)

### ● Les syndicats de Sephora d'accord pour travailler la nuit

Le 16/09/15, les syndicats CFDT, CFTC, CFE-CGC de Sephora, majoritaires, ont signé un accord avec la direction autorisant le travail nocturne (jusqu'à minuit), dans le magasin de la marque sur les Champs-Élysées et dans le reste du réseau Sephora.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150923.CHA9724/les-syndicats-de-sephora-d'accord-pour-travailler-la-nuit.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20150923\\_NLCHAACU18H- -les-syndicats-de-sephora-d'accord-pour-travailler-la-nuit#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20150923](http://www.challenges.fr/entreprise/20150923.CHA9724/les-syndicats-de-sephora-d'accord-pour-travailler-la-nuit.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150923_NLCHAACU18H- -les-syndicats-de-sephora-d'accord-pour-travailler-la-nuit#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20150923)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 23/09/2015, Thiébault Dromard)

## LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (5)

### ● Jean-Jacques Rousseau

« *Les engagements qui nous lient au corps social ne sont obligatoires que parce qu'ils sont mutuels, et leur nature est telle qu'en les remplissant on ne peut travailler pour autrui sans travailler aussi pour soi* ».

Jean-Jacques Rousseau, « *Du Contrat Social* », 1762

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)